

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2017

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 18 juillet 2017

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 5 juillet 2017

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2017-47

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. COUTURIER

OBJET

OUVERTURES
DOMINICALES DES
COMMERCES –
MODIFICATION DU
NOMBRE DE DIMANCHES
AUTORISES

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX (par proc. à M. TOLLET), M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à M. JOINT), M. MANINI, M. COUTURIER, M. DIALLO (par proc. à Mme WEBANCK), Mme BREMOND (par proc à Mme HAMPARSOUMIAN), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme MAINAND à partir du vote sur procès-verbal), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), M. CHAVANE (par proc. à M. JOUBERT), Mme DU GARDIN, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme CARRET), M. PETIT (par proc. à M. ROULE), Mme HAMZAOUI, Mme NICAISE (par proc. à M. THEVENOT), Mme HAMPARSOUMIAN, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA (par proc. à M. MATTEUCCI), M. PARISI, M. CHAISNÉ (par proc. à M. MANINI), Mme ROQUES (par proc. à M. COUTURIER), M. PAYEN, M. MICHON, Mme FRIOLL (par proc. à M. TAKI jusqu'au N° 2017-44), M. ANDREO, Mme BLACHERE (par proc. à Mme CRESPIY)

Etait absent : /

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le
Identifiant de l'Acte :
069 216900340.....

Rapport de : F. MANINI

Par délibération n° 2016-103 du 28 novembre 2016, et conformément aux dispositions de l'article L.3132-26 du Code du Travail, le Conseil Municipal a décidé pour l'année 2017, l'octroi de cinq ouvertures dominicales, notamment, pour les branches commerces de détail, alimentaires ou non, spécialisés ou pas. Les dates retenues sont les 3, 10, 17, 24, et 31 décembre.

Or, une nouvelle demande s'est exprimée pour obtenir l'autorisation d'ouverture de ces commerces le 26 novembre 2017. Cette date correspond à l'opération commerciale "black friday" devenue importante pour l'activité de plusieurs enseignes.

La Ville peut répondre favorablement eu égard aux modifications apportées par la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 qui stipule que la liste des dimanches peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.

Le nombre total de dimanches autorisés étant supérieur à 5, l'avis conforme de l'organe délibérant de la Métropole de Lyon, a été sollicité, précision faite que la délibération du conseil métropolitain n° 2016-1659 du 12 décembre 2016 émet un avis favorable aux projets municipaux des communes situées sur le territoire de la Métropole de Lyon, qui, par dérogation au repos dominical, accordent un nombre de dimanches travaillés annuel supérieur à 5 pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 42 voix pour et 1 contre,

- DECIDE

de compléter ainsi pour l'année 2017 la liste des dimanches autorisés, pour les branches commerces de détail, alimentaires ou non, spécialisés ou pas :

les 26/11 – 03/12 – 10/12 – 17/12 – 24/12 et 31/12.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 18 juillet 2017
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET